



Assermentation Contrôleur SNCF

Par **Koala123**, le **11/09/2020 à 23:27**

Bonjour , rnrnJ'envisage de faire une formation de contrôleur SNCF. rnrnIl me faudra prêter serment. rnrnOr, après avoir demandé lecture du B1 de mon casier judiciaire, j'ai 3 mentions qui apparaissent : rnrn- condamnation du 15/07/1992 à 4 mois avec sursis pour tentative de vol et vol (faits commis le 09/03/1992). Le magistrat m'a indiqué que cela avait été révoqué de plein droit. rnrn-condamnation du 22/11/1994 à 15 jours d'emprisonnement et 2000 francs d'amende pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. (faits commis le 10/09/1994). (Je précise que je n'ai jamais fait ces 15 jours de prison)rnrn-Non inscription de la condamnation précédente au B2 (suite à ma demande) en date du 26/06/2003rnrnPouvez vous me faire savoir si je pourrai être assermenté avec ces mentions. rnrnPar ailleurs, savez vous si la SNCF a accès au TAJ. Et si oui, cela peut il être problématique si je suis connu en tant que victime (tout en sachant que le coupable a été condamné)rnrnMerci pour votre lecture et vos réponses. rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **12/09/2020 à 07:22**

Bonjour,rnrnVoir avec les services centraux de la SNCF (Rue Saint Lazare, PARIS 9e).

Par **Koala123**, le **12/09/2020 à 18:29**

Bonjour,rnrnC'est noté. rnrnMerci beaucoup. rnrnCordialement.